

Association « Le Farinet »
c/o David Dräyer
Rte des Ecussons 10
1950 Sion

Sion, le 25 janvier 2017

FINMA
Danijela Glavonjic
Laupenstrasse 27
3003 Berne

Concerne : Dossier pour la FINMA, ref. G01150833

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à notre projet, et cette première étape de contrôle nous permettra de s'assurer que notre démarche est légale. Cependant, la monnaie n'étant pas encore en circulation, vous comprendrez que certaines des réponses apportées ne sont pas définitives.

Avant le lancement cet été, il nous reste plusieurs éléments à finaliser, que ce soit dans le règlement ou dans notre interaction avec notre partenaire bancaire.

A ce jour, l'association du Farinet a moins d'une année. Dès le lancement, citoyens, associations et commerçants pourront y adhérer moyennant le versement d'une cotisation. Cette cotisation dépendra du type d'acteur et de sa taille. Aujourd'hui, seuls les 9 membres de l'équipe de mise en place sont membres de l'association.

Pour résumer le plan de financement, nous dirions que l'activité de gestion va rester en grande partie bénévole, basé sur des cellules régionales indépendantes. Les cotisations devraient couvrir les frais de salaires d'un comptable, ainsi que des « tisserands », c'est à dire des personnes chargées de développer des synergies entre les entreprises régionales afin de garantir la bonne circulation de la monnaie. Nous comptons, pour la première année, obtenir un montant d'environ 30'000 à 40'000 CHF destiné à couvrir ces postes.

Pour notre démarrage, nous avons fait le choix du crowdfunding, qui est à considérer comme un don et non pas comme un prêt.

Contrairement à ce que vous semblez penser, notre activité n'a pas encore commencé. Mais effectivement, nous proposerons dès cet été à nos « clients » de changer des francs suisses contre nos billets de monnaie locale, selon le modèle du nantissement également choisi par le Léman à Genève.

Les farinets pourront être obtenus à un certain nombre de points de vente, en collaboration avec les commerces et plus spécifiquement les offices du tourisme. A ce jour, ces lieux ne sont pas encore définis. De même que la liste des commerçants, qui n'est à ce jour constituée que d'une déclaration d'intention et nécessite encore une procédure d'adhésion. Cette liste de commerçants intéressés peut être découverte à l'adresse <http://carte.lefarinet.ch>.

Nous ne serons pas à même de contrôler que tous les utilisateurs de notre monnaie seront effectivement membres, cependant nous allons pousser dans ce sens là, notamment car notre modèle de financement est basé sur les cotisations des membres.

Finalement, l'échange de farinets contre des francs suisses sera, pour des questions logistiques, réservée aux commerçants. Nous partons du principe que le citoyen qui a effectué l'échange saura trouver une utilisation à sa monnaie dans notre réseau. Quand au commerçant, il devra alors s'acquitter d'une contribution de 5 % (qui sera réinvestie dans des projets à buts sociaux) principalement pour encourager le développement de réelles collaborations entre commerçants.

J'espère avoir répondu correctement à l'ensemble de vos interrogations. Nous sommes toujours à la recherche d'un économiste et/ou d'un juriste pour renforcer notre équipe dans le but de s'assurer de la pleine légalité de notre activité et je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et je me tiens à votre disposition pour une rencontre si vous estimez devoir attirer notre attention sur les dangers potentiels de notre démarche.

En attendant un retour de votre part quand à ce dossier, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures,

David Dräyer
[rôle juridique]

Annexe : Le dossier complété